



Comité Technique Académique du 23 mars 2015 Déclaration FNEC-FP-FO

Depuis la dernière réunion du CTA au mois de janvier, le rythme effréné des « contre réformes » ne s'est pas ralenti, cela afin de correspondre au nouveau train de mesures d'austérité décidée depuis Bruxelles.

Dans les établissements du second degré, le constat fait le plus souvent a été celui d'une insuffisance des moyens octroyés. Des projets mis en place depuis plusieurs années par les équipes disparaissent. Les dédoublements sont remis en cause. Toutes les disciplines sont aux « horaires plancher ». Les effectifs par classe dans certains collèges et lycées augmentent encore, faute d'ouverture de divisions nouvelles. Les suppressions de postes continuent (10 dans les collèges du Vaucluse par exemple), il y a toujours beaucoup de compléments de service ce qui aggrave les conditions de travail. Plus particulièrement, les suppressions de postes et de sections d'italien et d'allemand à la rentrée 2015 mettent en danger ces disciplines. Après l'extinction progressive des sections européennes en général, la réforme annoncée des collèges si elle se confirme, risque de porter le coup de grâce aux sections bi-langues.

Dans l'enseignement professionnel, la rentrée 2015, première rentrée préparée avec une carte des formations professionnelles sous tutelle de la région, ne peut que nous conforter dans notre opposition à ce transfert, avec de nombreuses fermetures de divisions et suppressions de postes, synonyme de graves conséquences pour les élèves et les personnels puisque cela entraîne une diminution de la diversité de l'offre de formation et des mesures de carte scolaire. Nous continuons à contester ces fermetures, notamment celle du CAP ébénisterie à Embrun, qui démontre que l'académie et la région ne sont pas suffisamment attentives aux conditions géographiques particulières des départements alpins.

Par ailleurs, le mode de calcul des DGH LP et SEP est toujours aussi opaque. Force Ouvrière réclame la transparence sur le mode de calcul et rappelle sa demande de l'équivalence 24 élèves = 30 élèves pour les LP et SEP en Education Prioritaire.

Les collègues du Snetaa FO rassemblés devant les grilles du rectorat en ce moment sont là pour le rappeler avec force et réclamer une politique de l'enseignement professionnel public initial et laïque à la mesure des difficultés de notre académie.

Ainsi et plus globalement, lorsque l'on retranche les moyens accordés aux établissements Rep+, finançant la pondération, et ceux mobilisés pour accueillir les stagiaires, il ne reste quasiment rien pour la très grande majorité des collèges et des lycées.

Où sont donc les postes promis ? Dans notre académie, après des années de suppression, le constat est accablant : selon vos propres chiffres, malgré de sérieux problèmes sociaux économiques qui placent certains de nos départements parmi les plus pauvres du pays et une augmentation du nombre d'élèves, le taux d'encadrement dans le premier degré est inférieur à la moyenne nationale.

Pour Force Ouvrière, il est plus que temps d'ouvrir tous les postes nécessaires, dans les écoles, les collèges et les lycées, pour abaisser les effectifs surchargés et assurer le remplacement des

enseignants absents, ainsi que de rétablir les RASED détruits par des départs nombreux en stage de formation CAPA-SH notamment dans les options E et G (pour le 1^{er} degré). Force Ouvrière revendique donc le rétablissement des postes supprimés depuis 2007, notamment par un plan de titularisation des personnels contractuels.

Concernant les statuts, le décret instituant les IMP (indemnités pour missions particulières, pour les enseignants du secondaire) qui pourtant n'a été approuvé par aucune organisation syndicale lors de sa présentation solennelle en CTM le 11 février, entre en application à la rentrée prochaine. Les décharges autrefois statutaires disparaissent, remplacées par des indemnités variables, distribuées localement en fonction de missions dont la priorité sera définie par les seuls chefs d'établissement.

Cela est contraire au statut national des enseignants du secondaire !

Comme Force Ouvrière n'a cessé de le dénoncer, les décrets d'août 2014 qui se substitueront aux « décrets de 50 » à la rentrée prochaine constituent, preuve est désormais faite, un recul intolérable pour les garanties collectives des personnels. Une fois encore Force ouvrière réclame l'abrogation de ces textes qui annualisent le temps de travail et multiplient les missions qui échoient aux enseignants.

Puis il y a les annonces récentes sur la réforme du collège, notamment celles faites à nos représentants lors d'un GT ministériel, mardi dernier. L'enseignement disciplinaire y a été attaqué avec des arguments caricaturaux et désobligeants pour les collègues accusés de provoquer l'ennui de leurs élèves ! En lieu et place des enseignements de SVT et de technologie, structurés par des programmes nationaux, garantissant à chacun le même enseignement, se substitueraient en 6^{ème} des modules mélangeant ces matières, modules dont les « contenus » seraient décidés localement.

L'enseignement des langues anciennes ne figure dans le projet que comme un thème parmi d'autres. Arts plastiques et éducation musicale y sont mêlés dans un intitulé commun et globalisés dans leurs horaires.

Une hiérarchie serait dès lors instaurée entre disciplines majeures, français, maths et histoire, et d'autres considérées comme mineures. Des tensions ne pourraient que surgir, divisant les collègues, dégradant les conditions de travail. L'autonomie des établissements serait renforcée au détriment de la liberté pédagogique, les enseignants étant contraints de se soumettre à des choix fixés par les conseils pédagogiques, pilotés par les chefs d'établissement.

Il s'agit aussi à travers ce projet de donner vie au « socle commun », enseignement « au rabais » qui ne définit plus des connaissances à transmettre mais des compétences à acquérir, regroupées arbitrairement en « domaines d'activités ».

Avec le « socle commun », les connaissances transmises seront réduites, les enseignements disciplinaires définis nationalement remplacés par des modules « fourre-tout » au contenu défini localement, avec pour conséquence l'accroissement des inégalités !

Mais les enseignants ne laisseront pas le collège être pulvérisé ! Ils ne laisseront pas leurs disciplines être attaquées et leurs conditions de travail dégradées. Les enseignants refusent ces projets, ce qu'ils veulent, c'est défendre leurs disciplines, c'est moins d'élèves par classe, le rétablissement des dédoublements et le respect de leur liberté pédagogique !

Plus largement, la territorialisation, déclinée tout à la fois à travers la réforme des rythmes scolaires et celle de la carte professionnelle, se renforce, puisque contrairement à la volonté de la profession, le ministère s'obstine. A Marseille, les enseignants et leurs élèves devront changer pour la troisième fois en trois ans, d'organisation hebdomadaire ! Le chantage au PEDT impose désormais à toutes les communes qui veulent obtenir l'aide du gouvernement pour mettre en place les activités périscolaires, d'adopter des projets qui désorganisent les écoles, dégradent les conditions de travail des enseignants en leur imposant un jour de travail supplémentaire et en plaçant des fonctionnaires d'Etat sous la tutelle des élus locaux. C'est un pas décisif vers la destruction de l'école de la République !

Force Ouvrière continue de revendiquer l'abrogation des décrets Peillon et Hamon qui n'ont pour seul objectif que de désengager l'Etat de sa mission fondamentale d'éducation. De même s'agissant de la carte professionnelle : il n'est pas acceptable que les collectivités décident du devenir des formations et par conséquent d'ouvertures et fermetures de postes occupés par agents sous la responsabilité de l'Etat.

Pas plus aujourd'hui qu'hier, Force Ouvrière n'accepte l'école des territoires et la formation gouvernée par les régions ! Les décrets doivent être retirés !

Enfin, il y a, non la question mais le problème des salaires ! Rappelons qu'un adjoint administratif fait toute sa carrière au SMIC et qu'un enseignant à Bac+5 commence la sienne à seulement 11% au-dessus du salaire minimum légal ! Et cela ne peut que s'aggraver avec le blocage du point d'indice, décidé en 2010 et prolongé au moins jusqu'à 2017 !

Force Ouvrière dénonce cet appauvrissement programmé de tous les fonctionnaires et réclame immédiatement une hausse générale des salaires ainsi que des pensions !

Pour tous les personnels de l'éducation nationale, cela suffit, c'en est assez de cette politique d'austérité destructrice des droits, des conditions de travail et de vie ! Ensemble, ils le diront avec leurs organisations syndicales, CGT, FO, FSU et SUD, massivement, dans la grève et la manifestation interprofessionnelle, le 9 avril prochain.

Ils seront en grève avec l'ensemble des salariés pour dire non au Pacte de responsabilité et à la loi Macron qui se déclinent dans notre secteur comme ailleurs par de multiples « contre réformes » et une diminution du pouvoir d'achat !

En ce qui concerne le label académique « éducation accompagnée », Force Ouvrière demande à ce que soit portée à la connaissance des représentants du personnel tous les critères qui ont présidé à la sélection des collèges et écoles parmi les établissements du 1^{er} et 2nd degrés sortis de l'éducation prioritaire à la rentrée 2015. Plus largement, nous demandons des éclaircissements sur ce « label », notamment les critères qui seront retenus pour octroyer à l'avenir des moyens à ces établissements.

Enfin, Force Ouvrière continue de demander la restitution de la journée de salaire aux personnels du collège Jean Brunet, contraints de se mettre en grève en janvier dernier pour assister aux obsèques de leur collègue Jean-Louis Soulier, professeur d'espagnol dans cet établissement. Les personnels ont voulu rendre un dernier hommage à ce professeur comme, de la même façon, ils le firent pour Monsieur Thierry Cormier, principal du collège, décédé peu d'années auparavant.